

2025-118



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°118

**Convocation envoyée,  
affichée le : 13/11/2025**

### Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES D'ALTES

\*\*\*\*\*

#### Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

\*\*\*\*\*

#### Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 21/11/2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise CAPUS

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc.

**Absents :** BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie – TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** souligne l'importance des associations locales qui participent activement à l'animation de la commune, au renforcement du lien social et au bien-être des habitants. Afin d'accompagner le comité des fêtes d'Altes dans l'organisation de leur événement, il propose au conseil municipal d'octroyer une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 500 euros comme recommandé par les membres présents lors du bureau municipal du 30 octobre 2025.

Il précise que ces décisions ont été prises en cohérence avec le règlement d'attribution des subventions voté en 2022. Celui-ci précise que :

 

2025-118

- Pour les subventions dont le montant attribué est supérieur à 1 000 €, un acompte de 60 % sera versé après notification de celle-ci et le solde de 40% sur présentation de justificatif des dépenses effectuées et prévues au dossier de demande de subvention.
- Les services procèderont au versement de la subvention par virement sur le compte bancaire de l'association. Des avances sur subvention peuvent être consenties.
- Si l'action pour laquelle la subvention a été attribuée est annulée ou ne peut être mise en place, la mairie doit en être informée au plus tôt (et avant le versement du solde).

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2311-7 et L.2121-21 ;

**Vu** la délibération n°2022-023 approuvant le règlement d'attribution des subventions de la commune aux associations en date du 14 février 2022 ;

**Vu** l'avis rendu par le bureau municipal du 30 octobre 2025 ;

**Considérant** que certains conseillers municipaux ne peuvent pas prendre part au vote, étant donné leur appartenance à l'association.

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : D'ACCORDER** la subvention de 500 euros au Comité des fêtes d'Altes ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

